

# Candidatures à l'IUT des Pays de l'Adour

## Formation par Alternance

Cette rubrique fournit les renseignements utiles à ceux qui souhaitent intégrer l'IUT des Pays de l'Adour en formation par alternance.

## Candidature à un DUT par Alternance

Comme pour la formation initiale, les candidatures ont lieu du **22 janvier au 13 mars 2018**, pour une rentrée en septembre 2018, sur le portail national des admissions dans l'enseignement supérieur [PARCOURSUP](#)

Les conditions d'accès et les pré-requis nécessaires sont identiques à la formation initiale et accessibles via l'onglet "ADMISSION" de chacun des DUT dispensés à l'IUT des Pays de l'Adour :

- \* DUT génie biologique - Option : industries agroalimentaires et biologiques
- \* DUT génie thermique et énergie
- \* DUT réseaux et télécommunications
- \* DUT science et génie des matériaux
- \* DUT statistiques et informatique décisionnelle

Pour les DUT par Alternance dispensés à l'IUT des Pays de l'Adour, la 1<sup>ère</sup> année se déroule exactement de la même façon qu'en formation initiale, quelle que soit la spécialité choisie.

L'alternance s'effectue ensuite à partir de la 2<sup>ème</sup> année dans une entreprise partenaire par le biais d'un **contrat de professionnalisation**.

« *L'organisation de cette alternance diffère selon la spécialité choisie, n'hésitez pas à consulter les pages spécifiques à chaque DUT ci-dessus pour de plus amples informations.*

## Candidature à une Licence Professionnelle par Alternance

Pour intégrer une Licence Professionnelle à l'IUT des Pays de l'Adour par alternance, il faut remplir 2 conditions :

1. A partir de mi février, télécharger un dossier de candidature classique sur la plateforme de candidature [CIELI](#) pour la Licence Professionnelle choisie, **en précisant bien que**

**vous souhaitez suivre la formation en alternance.** Votre dossier sera examiné par une commission de sélection, qui donnera un avis sur votre candidature.

2. Trouver une entreprise partenaire qui vous accueille en **contrat de professionnalisation** ou en **contrat d'apprentissage**.

« **Pour tout savoir sur le contrat de professionnalisation et le contrat d'apprentissage, n'hésitez pas à consulter la page "Alternance".**

Consultez également les pages spécifiques à chacune des licences professionnelles dispensées à l'IUT des Pays de l'Adour pour connaître les personnes à contacter, les conditions d'accès et les pré-requis nécessaires :

- \* Licence pro bio-industries et biotechnologies
  - \* [Biologie moléculaire appliquée à la sécurité alimentaire](#)
  
- \* Licence pro métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique
  - \* [Expertise énergétique du bâtiment \(EEB\)](#)
  - \* [Froid et conditionnement d'air \(FCA\)](#)
  - \* [Optimisation énergétique des entreprises agricoles](#)
  
- \* Licence pro métiers des réseaux informatiques et télécommunications
  - \* [Architecture des réseaux multimédias \(ARM\)](#)
  - \* [Administration et sécurité des réseaux \(ASUR\)](#)
  - \* [Chargé d'affaires en réseaux et télécoms \(CART\)](#)
  - \* [Réseaux très haut débit \(RTHD\)](#)
  
- \* Licence pro métiers du bois
  - \* [Qualité dans les industries du bois : transformation et construction](#)
  - \* [Qualité dans les industries du bois : exploitation et commercialisation du bois](#)
  
- \* Licence pro métiers du décisionnel et de la statistique
  - \* [Statistique et informatique décisionnelle pour le management de la qualité](#)
  
- \* Licence pro métiers du design
  - \* [Design et éco-conception, produit et packaging](#)

« **Les candidats à une licence professionnelle âgés de plus de 28 ans au 31 décembre de l'année en cours ou ayant interrompu leurs**



*études depuis plus de 2 ans, salarié ou demandeur d'emploi doivent en plus contacter le  service de la Formation Continue*

## Candidats étrangers (hors UE)

Procédures identiques à la [Formation Initiale](#).